

gDTC - Anomalie #5154

Deux paiements CB (imm. et réc.) > Création de 2 périodes qui se chevauchent + courriel d'AR du 2eme paiement pas reçu

28/01/2021 09:06 - Elsa Pottier

Statut:	Rejeté	Début:	28/01/2021
Priorité:	Normale	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
Concerne l'adhérent #8341			
Le 26/01 il a effectué un paiement par CB immédiate à 15h40, enregistré pour la période courante (05/10/2020 au 04/10/2021).			
Le même jour, à 15h43, il a activé un paiement par CB récurrente pour un montant de 10€ mensuels, pour lequel:			
> une nouvelle période de cotisation a été créée, chevauchant la 1ere: 05/02/2021 au 04/10/2021.			
> le courriel d'AR n'a pas été (envoyé?)/reçu par secretaire@ , ni apparemment l'adhérent.			
Demandes liées:			
Duplique gDTC - Anomalie #4906: L'activation d'un nouveau paiement par CB n'a...		Résolu	17/11/2020

Historique

#1 - 28/01/2021 09:09 - Elsa Pottier

Le paiement apparaît bien dans le Fichier "recap paiem recurr" pour lequel nous recevons une notification par courriel.

#2 - 16/03/2021 15:03 - Elsa Pottier

L'adhérent m'a confirmé par courriel le 28/01 "Oui j'ai payé deux fois 10 euros par CB"

=> Le 29/01 je lui ai répondu:

Le 2eme paiement est un paiement **récurrent** de 10€ mensuel: ce n'est donc pas ce que vous souhaitez faire, si je comprends bien? J'attends votre confirmation pour annuler la récurrence CB.

De fait, le 1er paiement de 10€ couvre la période de cotisation courante du 05/10/2020 au 04/10/2021: vous souhaitez finalement payer 20€ pour cette période?

Si c'est cela, je peux raccourcir la période de cotisation courante pour la faire terminer le 4/02, ainsi la prochaine commencera le 5/02 et vous pourrez effectuer un 2eme paiement de 10€ par CB immédiate pour la période du 5/02/2021 au 4/02/2022: est-ce que cela vous conviendrait?

Il m'a répondu dans la foulée "Oui cela me convient".

Je lui ai donc envoyé le lien vers le règlement par CB, il ne l'a à ce jour par encore utilisé.

#3 - 11/06/2021 16:56 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Rejeté

En fait c'est un doublon de [#4906](#), corrigé hier par le commit suivant:

Do not exit in the middle of the treatment if no modification is done in membership (Closes: #4906)

#4 - 11/06/2021 16:56 - Benjamin Drieu

- Duplique Anomalie #4906: L'activation d'un nouveau paiement par CB n'a pas supprimé celui en cours ajouté